

## J'AI 18 ANS ET JE SOUHAITE DEVENIR ENSEIGNANT D'ÉQUITATION



## JE SUIS CAVALIER ET J'AI DE L'EXPÉRIENCE EN COMPÉTITION

**DIPLÔME :**

**BPJEPS**

**ENSEIGNANT ANIMATEUR**

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport**

### Le Diplôme d'Enseignant Animateur

Le BPJEPS Enseignant – Animateur est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministère du Sport. Ce diplôme atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'enseignant.

D'une manière générale, l'enseignant animateur :

- Conduit un projet d'animation, d'initiation et d'approfondissement
- Garantit au pratiquant des conditions optimales de sécurité dans les pratiques équestres
- Accueille les publics, anime une structure et contribue à la promotion des activités
- Participe à la valorisation de la cavalerie
- Participe aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations
- Participe à l'organisation et à la gestion des activités

### Comment se déroule la formation ?

Le BPJEPS est un diplôme accessible à travers une formation organisée en alternance entre le centre de formation et le stage en entreprise.

- 2 ou 3 jours par semaine en formation au Haras de Jardy selon votre profil
- Le reste du temps en entreprise dans un centre équestre ou poney club affilié FFE

**Durée totale de la formation : 24 mois / 12 mois / 10 mois / 6 mois**

L'obtention du diplôme est soumise à la validation des compétences, c'est-à-dire la réussite des **4 Unités Capitalisables** de la formation qui sont acquises de façons **indépendantes**.

**UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

**UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

**UC3** : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les activités équestres

**UC4** : Mobiliser les techniques des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option.

L'UC 4 comprend 3 options :

- Initiation poney / cheval
- Approfondissement technique
- Équitation d'extérieur

## Comment accéder à cette formation ?

L'accès à cette formation est soumis à certains critères :

- Avoir **18 ans** révolus
- Etre titulaire de l'**AFPS ou du PSC1**
- Présenter un **certificat médical**
- Etre titulaire du **Galop 6** minimum
- Être titulaire de la **licence fédérale** en cours de validité
- Obtenir les VETP

Pour entrer en formation BPJEPS vous devez passer obligatoirement les VETP (Validation des Exigences Techniques Préalables) et les tests de sélection, ces épreuves ont lieu au Haras de Jardy. (calendrier disponible sur [www.jardy.fr](http://www.jardy.fr)). Pour les tests à cheval des VETP il est impératif de venir avec le ou les chevaux avec lesquels vous vous êtes préparés.

Une fois les VETP validées, vous devez vous inscrire à une journée de positionnement. Cette journée permet de faire un bilan de compétences et de formaliser un parcours de formation individualisé.

## Différents cursus et statuts possibles

<b>JE SUIS SALARIÉ(E) D'UN CENTRE ÉQUESTRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mon employeur finance ma formation et je suis rémunéré de mon travail</li><li>▪ Alternance – Contrat d'apprentissage : 2 jours par semaine à Jardy / 24 mois de formation : de septembre à juin</li><li>▪ Je possède des allègements : 12 mois de formation – Contrat de professionnalisation : de septembre à juin</li></ul>
<b>JE FINANCE MA FORMATION</b>
<b>FORMATION INITIALE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 10 mois de formation : de septembre à juin</li><li>▪ Alternance : 3 jours par semaine à Jardy (possibilité d'aides : mission locale, Pôle emploi, Congé individuel de formation pour les salariés de plus de 2 ans d'une entreprise)</li></ul>
<b>FORMATION SÉQUENTIELLE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 10 mois de formation : de septembre à juin</li><li>▪ Regroupement à Jardy pendant les vacances scolaires</li><li>▪ 1 jour / semaine en entreprise (possibilité d'aides : mission locale, Pôle emploi, Congé individuel de formation pour les salariés de plus de 2 ans d'une entreprise)</li></ul>
<b>FORMATION PERSONNALISÉE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 6 mois de formation : de janvier à juin</li><li>▪ Alternance : 3 jours par semaine en formation à Jardy (possibilités d'aides : mission locale, Pôle Emploi, Congé individuel de formation pour les salariés de plus de 2 ans d'une entreprise)</li></ul>

## Renseignements – vos contacts au Haras de Jardy

Secrétariat / Inscriptions / Renseignements

**Véronique ARCHAMBAULT**

01.47.01.35.35 / [formation@jardy.fr](mailto:formation@jardy.fr)

Formatrice / Conseil individuel d'orientation

**Sarah BRIEST**

06.43.54.89.06 / [sbriest@jardy.fr](mailto:sbriest@jardy.fr)